

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Comptes Administratifs – Exercice 2013 (Rap. M. le Maire)
- 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
- b) Comptes de gestion du Receveur Municipal – Exercice 2013 (Rap. M. le Maire)
- 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
- c) Affectation des résultats de l'exercice 2013 (Rap. M. le Maire)
- 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
- d) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay, la S.A S.C.R.E et la Société Bus Est Epernay Réseau Mouvéo (Rap. M. FROMM)
- e) Jury relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Berges de Marne – désignation des membres (Rap. M. le Maire)
- f) Admission en non valeur – budget cuisine centrale (Rap. Mme MAZY)
- g) Conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville d'Épernay et le Centre Communal d'Action Social (Rap. Mme MAZY)
- h) Décision modificative n°1 – exercice 2014 (Rap. Mme MAZY)
- i) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)

3 – COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Contrat Urbain de Cohésion Sociale Avenant à la convention cadre 2011/2014 rapport relatif au rapport d'activité 2013 du CUCS (Rap. Mme CHARIF)
- b) Contrat Urbain de Cohésion Sociale Avenant à la convention cadre 2011/2014 rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de

- la cohésion sociale (Rap. Mme CHARIF)
- c) Tarifs des activités péri et extrascolaires (Rap. Mme CARBONNELLE)
- d) Frais de scolarité des élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Épernay (Rap. Mme CARBONNELLE)
- e) Réforme des rythmes scolaires – projet éducatif de territoire (Rap. Mme CARBONNELLE)

4 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Labellisation et missions de service civique – année scolaire 2014-2015 (Rap. M. MARANDON)
- b) Acquisition d'objets d'Art liés au champagne – demandes de subventions fonds Régional d'acquisitions des musées (Rap. M. DEMONGIN)

5 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Composition de la Commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Ravalement de façades – poursuite de la cinquième campagne (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Aménagement urbain – réforme des ravalements de façade (Rap. Mme LEGRAS)

6 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rap. M. le Maire)

7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-269

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS. M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3e.

Etait absent et non représenté : M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 14-270

2a1-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2013, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu les résultats de l'exercice 2013 du budget principal repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-339 859,05	4 247 659,05	23 323 751,37	12 828 292,42	-6 587 658,95
Fonctionnement	8 183 988,65	-4 247 659,05	42 390 037,99	46 403 267,90	7 949 559,51
TOTAUX	7 844 129,60	0,00	65 713 789,36	59 231 560,32	1 361 900,56

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des séances,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

- 6 869 900 € en investissement
- 503 700 € en fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

- 7 749 900 € en investissement
- 254 600 € en fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 6 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD, Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS. M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3e.

Etait absent et non représenté : M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 14-271

2a2-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 - PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2013, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Vu les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Parking repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-12 514,00	265 000,00	79 546,98	28 198,63	201 137,65
Fonctionnement	351 795,66	-265 000,00	458 267,05	592 458,72	220 987,33
TOTAUX	339 281,66	0,00	537 814,03	620 657,35	422 124,98

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des séances,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

- 268 400 euros en section d'investissement
- 900 euros en section de fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 6 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD, Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS. M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3e.

Etait absent et non représenté : M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 14-272

2a3-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 - CAMPING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2013, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Vu les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Camping repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	25 720,70	0,00	100 407,99	74 063,21	-624,08
Fonctionnement	3 404,21	0,00	224 556,75	223 237,68	2 085,14
TOTAUX	29 124,91	0,00	324 964,74	297 300,89	1 461,06

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des séances,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

- 17 300 euros en investissement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de :

- 17 300 euros en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 6 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD, Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS. M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3e.

Etait absent et non représenté : M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 14-273

2a4-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 – CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2013, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Vu les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Cuisine Centrale repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	28 068,34	0,00	28 495,44	40 841,76	40 414,66
Fonctionnement	5 841,06	0,00	1 333 767,66	1 333 249,22	5 322,62
TOTAUX	33 909,40	0,00	1 362 263,10	1 374 090,98	45 737,28

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des séances,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de 40 400 euros en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 6 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD, Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS. M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3e.

Etait absent et non représenté : M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 14-274

2a5-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 – CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2013, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Vu les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Chauffage Urbain repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	-313,40	0,00	1 311 342,45	1 311 754,93	99,08
TOTAUX	-15 473,40	0,00	1 311 342,45	1 311 754,93	-15 060,92

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des séances,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de 15 160 € en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 6 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD, Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS. M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3e.

Etait absent et non représenté : M. Marc LEFEVRE.

Délibération n° 14-275

**2a6-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 – CELLULES
COMMERCIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2013, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Vu les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Cellules Commerciales repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-389 678,00	57 602,00	0,00	13 322,00	-318 754,00
Fonctionnement	57 602,00	-57 602,00	17 079,81	73 460,23	56 380,42
TOTAUX	-332 076,00	0,00	17 079,81	86 782,23	-262 373,58

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des séances,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2013 à la somme de 264 000 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 6 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD, Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-276

**2b1-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2013 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-339 859,05	4 247 659,05	23 323 751,37	12 828 292,42	-6 587 658,95
Fonctionnement	8 183 988,65	-4 247 659,05	42 390 037,99	46 403 267,90	7 949 559,51
TOTAUX	7 844 129,60	0,00	65 713 789,36	59 231 560,32	1 361 900,56

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances, du 12 juin 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Était absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-277

2b2-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2013 – PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget annexe Parking,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2013 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-12 514,00	265 000,00	79 546,98	28 198,63	201 137,65
Fonctionnement	351 795,66	-265 000,00	458 267,05	592 458,72	220 987,33
TOTAUX	339 281,66	0,00	537 814,03	620 657,35	422 124,98

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité des votants

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-278

2b3-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2013 – CAMPING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget annexe Camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2013 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	25 720,70	0,00	100 407,99	74 063,21	-624,08
Fonctionnement	3 404,21	0,00	224 556,75	223 237,68	2 085,14
TOTAUX	29 124,91	0,00	324 964,74	297 300,89	1 461,06

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Était absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-279

**2b4-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2013 – CUISINE CENTRALE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget annexe Cuisine Centrale,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2013 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	28 068,34	0,00	28 495,44	40 841,76	40 414,66
Fonctionnement	5 841,06	0,00	1 333 767,66	1 333 249,22	5 322,62
TOTAUX	33 909,40	0,00	1 362 263,10	1 374 090,98	45 737,28

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Était absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-280

2b5-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2013 – CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget annexe Chauffage Urbain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2013 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	-313,40	0,00	1 311 342,45	1 311 754,93	99,08
TOTAUX	-15 473,40	0,00	1 311 342,45	1 311 754,93	-15 060,92

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Était absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-281

2b5-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2013 – CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget annexe Cellules Commerciales,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2013 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2013	Mandats 2013	Titres 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-389 678,00	57 602,00	0,00	13 322,00	-318 754,00
Fonctionnement	57 602,00	-57 602,00	17 079,81	73 460,23	56 380,42
TOTAUX	-332 076,00	0,00	17 079,81	86 782,23	-262 373,58

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3e.

Était absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-282

2c1-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2013 du budget principal Ville,

Vu le résultat 2013 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -5 707 658,95 €,

Vu le résultat 2013 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 7 700 459,51 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 5 707 658,95 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 2 241 900,56 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-283

2c2-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe Parking,

Vu le résultat 2013 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -67 262,35 €,

Vu le résultat 2013 après reste à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 220 087,33 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 67 262,35 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 153 724,98 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-284

2c3-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
CAMPING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe Camping,

Vu le résultat 2013 après restes à réalisés de la section d'investissement s'élevant à -624,08 €,

Vu le résultat 2013 de la section de fonctionnement s'élevant à 2 085,14 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 624,08 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 1 461,06 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-285

**2c4-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
CUISINE CENTRALE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le résultat 2013 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 14,66 €,

Vu le résultat 2013 de la section de fonctionnement s'élevant à 5 322,62 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2013 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-286

**2c5-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
CHAUFFAGE URBAIN**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe Chauffage Urbain,

Vu le résultat 2013 de la section de fonctionnement s'élevant à 99,08 €,

Vu le résultat 2013 après restes à réaliser de la section d'investissement, s'élevant à 0,00 €

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2013 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-287

**2c6-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
CELLULES COMMERCIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe Cellules Commerciales,

Vu le résultat 2013 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à
– 54 754,00 €,

Vu le résultat 2013 de la section de fonctionnement s'élevant à 56 380,42 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 54 754,00 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 1 626,42 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-288

**2d1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA S.A S.C.R.E**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la S.A S.C.R.E, entreprise d'électricité générale, souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la S.A S.C.R.E,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-288bis

**2d2-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA SOCIETE BUS EST EPERNAY RESEAU MOUVEO**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la société Bus Est Epernay - Réseau Mouvéo souhaitant apporter son soutien matériel aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Bus Est Mouvéo,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-289

**2e-JURY RELATIF AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMENAGEMENT DU QUARTIER BERGES DE MARNE
DESIGNATION DES MEMBRES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 74 III alinéa 4° et 24,

Considérant que la Ville souhaite réaménager le quartier Berges de Marne,

Considérant que ce réaménagement nécessite la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure négociée en application de l'article 74 III 4° du Code des Marchés Publics,

Considérant que la procédure retenue nécessite la constitution d'un Jury de maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des membres du Jury de maîtrise d'œuvre au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidatures reçues :

- liste présentée par Franck LEROY :

- M. Michel BRIXY
- Mme Anne-Marie LEGRAS
- M. Jonathan RODRIGUES
- M. Joachim VERDIER
- M. Jacques FROMM
- M. Claude MARÉCHAL

- Mme Christine MAZY
- Mme Magali CARBONNELLE
- M. Damien GODIET
- M. Jean-Michel LLORCA

- liste présentée par Sébastien DURANÇOIS :

- M. Dominique KLEIN
- M. Sébastien DURANÇOIS

-liste présentée par Jean-Paul ANGERS :

- M. William RICHARD
- M. Jean-Paul ANGERS

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Quotient électoral : (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)
 $34/5 = 6,8$

Ont obtenu :

Liste présentée par Franck LEROY	= 28 voix	= 4 sièges
Liste présentée par Sébastien DURANÇOIS	= 3 voix	= 0 siège
Liste présentée par Jean-Paul ANGERS	= 3 voix	= 0 siège

Restes :

Liste présentée par Franck LEROY	= 0,8
Liste présentée par Sébastien DURANÇOIS	= 3
Liste présentée par Jean-Paul ANGERS	= 3

Attribution : les listes présentées par MM. DURANÇOIS et ANGERS, ayant le même reste et le même nombre de suffrages, le siège est attribué au bénéfice de l'âge à la liste de Monsieur ANGERS

DECLARE élus les membres suivants :

titulaires :

- M. Michel BRIXY
- Mme Anne-Marie LEGRAS
- M. Jonathan RODRIGUES
- M. Joachim VERDIER
- M. William RICHARD

suppléants :

- M. Jacques FROMM
- M. Claude MARÉCHAL
- Mme Christine MAZY
- Mme Magali CARBONNELLE
- M. Jean-Paul ANGERS

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-290

**2f-ADMISSION EN NON VALEUR
BUDGET CUISINE CENTRALE**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2123-19,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Considérant que les créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour la Cuisine Centrale, d'un montant total de 26 931,69 € se rapportant à des repas de cantine scolaire.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-291

**2g-CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le CCAS de la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2014,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le CCAS de la Ville d'Epernay pour la passation des marchés suivants :

- l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie ;
- l'entretien et la réparation des véhicules et du matériel espaces verts ;
- la fourniture de produits d'entretien ;
- l'approvisionnement en fournitures de bureau et papier de reprographie.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le CCAS de la Ville d'Epernay ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 6156, 61551, 61558, 60222 et 6064 du budget,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-292

2h-DECISION MODIFICATIVE N° 1- EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2014 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 8 100,00 euros du **chapitre 65** compte **D** VCV832/824/6574/CVIL (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 1 500,00 euros du **chapitre 65** compte **D** CAC267/30/6574/CULT (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 1 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VDE902/94/6184/INFO (Versements à des organismes de formation)
- + 2 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2ED240/20/6228/JEUN (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 31 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/020/6541/FINA (Créances admises en non valeur)
- + 30 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FIEXCEPT/70/6711/ORUB (Intérêts moratoires et pénalités sur marchés)
- +15 400,00 euros du **chapitre 014** compte **D** FIFISCALIT/01/73925/FINA (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)
- + 1 005 500,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- + 27 700,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FISUBBUD/251/67441/FINA (subventions aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière)

- -2 400,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FISUBBUD/95/67441/FINA (subventions aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière)
- + 2 800,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 4RH401/01/673/PAIE (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 3 600,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 5HV501/020/61522/BATI (entretien et réparations bâtiments)
- + 25 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** DD8300/830/6554/DURA (Contributions aux organismes de regroupement)
- + 9 300,00 euros du **chapitre 67** compte **D** VHA825/70/673/ORUB (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 6 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** SDS725/40/6574/SPOR (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 1 800,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7BA701/020/60631/ATEL (fournitures d'entretien)
- + 85 500,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7BA720/820/678/FINA (autres charges exceptionnelles)
- + 9 900,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7EV724/821/60633/CSMU (fournitures de voirie)
- + 2 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 9TO950/95/60631/ATEL (fournitures d'entretien)
- + 3 300,00 euros du **chapitre 65** compte **D** 9TO950/95/6574/TOUR (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 7 100,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VCV832/824/7478/CVIL (participations autres organismes)
- + 1 300,00 euros du **chapitre 74** compte **R** CBA257/324/7472/CULT (participations Régions)
- - 86 200,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FIDOTATION/01/7411/FINA (dotation forfaitaire)
- - 381 000,00 euros du **chapitre 73** compte **R** FIFISCALIT/01/73111/FINA (Taxes foncières et d'habitation)
- - 25 000,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FIFISCALIT/01/748314/FINA (Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle)
- + 2 241 800,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 900,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 1OF252/33/2152/CSMU (installations de voirie)
- + 3 900,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 1OF252/33/2188/PERS (autres immobilisations corporelles)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CH240/255/2188/PERS (autres immobilisations corporelles)
- + 7 200,00 euros du **chapitre 21** compte **D** HFG840/524/2188/BATI (autres immobilisations corporelles)
- + 5 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VCV831/824/2188/QUAR (autres immobilisations corporelles)
- + 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** CAC260/312/2183/INFO (Matériel de bureau et matériel informatique)
- + 6 400,00 euros du **chapitre 21** compte **D** CBA257/324/21318/BATI (constructions Autres bâtiments publics)

- + 14 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2EM211/211/21312/BATI (constructions bâtiments scolaires)
- + 6 587 700,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- +15 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/95/2041641/FINA (subventions d'équipements versées établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial biens mobiliers, matériel et études)
- + 1 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 4GP402/020/2183/INFO (Matériel de bureau et matériel informatique)
- + 87 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 5HV501/020/21311/BATI (constructions Hôtel de Ville)
- + 4 000,00 euros du **chapitre 27** compte **D** DAJ504/020/274/JURI (prêts)
- + 1 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** DCG503/020/2031/CGES (frais d'études)
- + 21 200,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2128/ORUB (Autres agencements et aménagements de terrains)
- + 6 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** DPO502/112/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 3 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SGY709/411/2128/BATI (Autres agencements et aménagements de terrains)
- + 135 300,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7AG719/820/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7AG719/20/2188/ATEL (autres immobilisations corporelles)
- + 15 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA701/020/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 734 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
- + 93 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D** 7EV706/822/2041512/VOIR (subventions d'équipements versées groupements de collectivités bâtiments et installations)
- + 3 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV706/814/2152/CSMU (installations de voirie)
- + 4 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV723/813/2158/PROP (Autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 900,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 7EV724/821/2031/CSMU (frais d'études)
- + 27 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV724/821/2158/CSMU (Autres installations, matériel et outillage techniques)
- - 300 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- + 1 005 500,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 5 707 700,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (Excédents de fonctionnement capitalisés)
- + 85 500,00 euros du **chapitre 27** compte **R** SDS725/40/274/FINA (prêts)
- + 165 000,00 euros du **chapitre 21** compte **R** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
- + 238 800,00 euros du **chapitre 67** compte **D** VHA825/70/678/JURI (autres charges exceptionnelles)
- - 238 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2138/JURI (autres constructions)

BUDGET PARKING

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 153 600,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 201 100,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 1 110,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK751/821/60633/CSMU (fournitures de voirie)
- + 390,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK754/821/60612/BATI (Energie-électricité)
- + 165 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK754/821/2138/IMMO (autres constructions)
- - 13 800,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 7PK754/821/2313/BATI (constructions)
- + 151 200,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 151 200,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- + 67 300,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)

BUDGET CAMPING

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 700,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 1 300,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- - 1 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/60631/VERT (fournitures d'entretien)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/61522/BATI (entretien et réparations bâtiments)
- + 2 600,00 euros du **chapitre 012** compte **D** SLO714/95/64111/ PAIE (rémunération principale)
- + 4 200,00 euros du **chapitre 042** compte **R** FIORDRES/01/777/FINA (Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat)
- + 4 200,00 euros du **chapitre 040** compte **R** FIORDRES/01/139148/FINA (subventions d'équipements autres communes)
- - 2 400,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/95/74748/FINA (participations autres communes)
- + 9 300,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/2128/BATI (autres agencements et aménagements de terrains)
- + 1 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/2158/VERT (Autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 15 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R** FISUBBUD/95/13148/FINA (Subventions d'équipement transférables autres communes)
- + 700,00 du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 40 400,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 5 300,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 3 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251/61558/REST (entretien et réparations autres biens mobiliers)
- + 33 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/6541/FINA (créances admises en non valeur)
- - 3 500,00 euros du **chapitre 042** compte **D** FIORDRES/01/6811/FINA (Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles)
- - 3 500,00 euros du **chapitre 040** compte **R** FIORDRES/01/28188/FINA (amortissement autres immobilisations corporelles)
- + 27 700,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/251/74/FINA (subventions d'exploitation)
- - 3 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CC232/251/2188/REST (autres immobilisations corporelles)

BUDGET CHAUFFAGE

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 100,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7CU716/816/60613/BATI (chauffage urbain)
- + 100,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 15 160,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Affectation du résultat et ajustement des crédits.

- + 1 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 9AE913/94/61522/IMMO (entretiens et réparations bâtiments)
- + 1 500,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 318 800,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 54 800,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-293

2i-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Subventions d'action

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Etat FISAC) 747 €
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (4^{ème} acompte)
Communication Fêtes des Pères et Mères
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville) 1 046 €
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (4^{ème} acompte)
Communication Fêtes des Pères et Mères
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM

L'Ablette 500 €

– Participation à l'organisation de la Fête nationale de la pêche et de l'eau le 1^{er} juin 2014
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

AD Rollers

400 €

- Participation à l'organisation d' une disco rollers le 12 avril 2014,
au gymnase Beethoven
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

OSEPC

1000 €

- Participation à l'organisation des Boucles de Champagne
le 6 juillet à Chavot-Courcourt
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Moto-club d'Epernay

1 000 €

- Participation au 10^{ème} Enduro d'Epernay, Terres de Champagne le 8 juin 2014
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-294

**3a-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009
AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2011/2014
RAPPORT RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU CUCS**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008,

Vu la convention en date du 13 mars 2007 portant Contrat Urbain de Cohésion Sociale et son avenant de prorogation du 4 mars 2011,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 10 juin 2014,

Considérant l'obligation législative de présentation d'un rapport aux collectivités territoriales compétentes sur les actions menées en matière de Développement Urbain.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activité 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-295

**3b-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009
AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2011/2014
RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION
DE SOLIDARITE URBAINE ET DE LA COHESION SOCIALE**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 10 juin 2014,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine de la Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-296

3c-TARIFS DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation des temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 10 juin 2014,

Considérant la nécessité d'appliquer de nouveaux tarifs pour les activités périscolaires liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-dessous,

GOUTERS LOISIRS / ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS

		Tarif
Epernay selon quotient familial	De 0 à 305,04 €	1,00 €
	De 305,05 € à 609,94 €	1,75 €
	De 609,95 € à 152 448,87 €	2,50 €
Extérieur		5,00 €

MERCREDIS EDUCATIFS

	1/2 journée (repas compris)
Epernay	6,00 €
Extérieur	18,00 €

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 2 EC 235/64/7066/EDUC/ goûters, 2 EC 238/64/7066/EDUC, 2 EC 235/64/7066/EDUC/mercredis du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-297

**3d-FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES SCOLARISES
DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 10 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2012-2013 :

2 092 euros pour un élève scolarisé en maternelle,

753 euros pour un élève scolarisé en élémentaire,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7474-20-201 et 7475-20-201 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-298

3e-REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 portant sur l'aménagement des rythmes scolaires,

Vu le décret 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 10 juin 2014,

Vu le projet d'organisation des temps péri- et extrascolaires présenté par le Comité de Pilotage du Projet Educatif de Territoire,

Considérant la nécessité d'organiser des activités péri- et extrascolaires en tenant compte de l'aménagement du temps scolaire sur 9 demi-journées,

Considérant la nécessité, pour la Collectivité, de signer un Projet Educatif de Territoire avec les services de l'Etat,

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec le Préfet et les services de l'Etat, le projet éducatif de territoire ci-après annexé, pour une durée d'un an, reconductible.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 2 abstentions : Mme Hélène PERREIN,
M. William RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-299

**4a-LABELLISATION ET MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 11 juin 2014,

Considérant que dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes, la Ville souhaite renouveler le dispositif du Service Civique Volontaire,

Considérant que ce service permet d'offrir aux jeunes sparnaciens volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité,

Considérant que le Service Civique donne droit à une indemnité mensuelle versée par l'Etat d'un montant de 465,83 € à la prise en charge des coûts afférents à sa protection sociale et à un complément versé par la Ville au titre de sa participation aux frais d'alimentation ou de transport,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de l'établissement d'un agrément de Service Civique fixant les modalités d'accueil, de prise en charge et de mise à disposition des jeunes en service civique volontaire,

ADOpte le principe d'accueillir 6 jeunes Sparnaciens âgés de 16 à 25 ans en Service Civique pour une durée de 9 mois,

ADOpte le principe du versement mensuel d'une indemnité de 106,04 € à chaque jeune volontaire.

DIT que la dépense globale sera imputée sur le compte 2ED201-20-6228-JEUN-SCV

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-300

4b-ACQUISITION D'OBJETS D'ARTS LIÉS AU CHAMPAGNE
DEMANDES DE SUBVENTIONS FONDS REGIONAL
D'ACQUISITION DES MUSÉES

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2014 de la Commune,

Vu la nécessité, dans le cadre du projet de réhabilitation de son musée, de compléter les collections municipales relativement aux modes de consommation du champagne,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité en date du 11 juin 2014,

Considérant la politique d'acquisition d'objets d'art liés au champagne mise en œuvre par la Ville,

Considérant que ces opérations sont subventionnables par la Région et l'Etat à hauteur de 70 %, au titre du Fonds régional d'acquisition des musées ;

Considérant la nécessité de solliciter les subventions auprès de ces entités,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de l'Etat et de la Région, à hauteur de 70 % au titre du Fonds régional d'acquisition des musées, pour l'enrichissement du parcours muséographique relatif aux modes de consommation du champagne et aux arts qu'il a inspirés, et à signer tout document y

afférent, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses et des travaux correspondants.

INDIQUE que lesdites recettes seront imputées sur le compte CBA256 322 2161 CULT du Budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-301

**5a-COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE
EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, notamment l'article L 642-5,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle II »,

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Vu la circulaire de la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication du 12 mars 2012 relative aires de mise en valeur de l'architecture et patrimoine (AVAP),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2013 relative à la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Vu la délibération en date du 24 juin 2013 fixant la composition de la Commission locale de l'AVAP,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 13 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la composition de la Commission locale de l'AVAP de la façon suivante :

-Huit élus municipaux :

- L'adjoint à l'Urbanisme,
- L'adjoint au Développement Durable,
- L'adjoint à la Culture,
- Cinq membres de la Commission « Ravalement de façades », à l'exclusion de ceux déjà membres es qualité.

-Les autres membres représentant l'Administration ainsi que les personnalités au titre de la protection du patrimoine et au titre des intérêts économiques concernés, initialement désignés au sein de la Commission locale de l'AVAP, restent inchangés.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-302

5b-RAVALEMENT DE FAÇADES
POURSUITE DE LA CINQUIÈME COMPAGNE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment les articles L 132-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2003 relatif à l'inscription de la Ville d'Epernay sur la liste des communes dans lesquelles est applicable l'obligation de ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, sur injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale,

Vu la délibération du 17 janvier 2011 instituant la cinquième campagne de ravalement de façades du 31 janvier 2011 au 31 janvier 2013,

Vu la délibération du 12 décembre 2011 modifiant les délais de la cinquième campagne jusqu'au 31 janvier 2014,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 13 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de poursuivre la cinquième campagne de ravalement de façades du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} juillet 2016,

APPROUVE les critères et le mode d'attribution de l'aide municipale ci-dessous précisés :

- diminution de l'aide financière de 20 % à 15 % du coût des travaux subventionnables, plafonné à 4 573, 47 € ;
- limitation des majorations de 30 % à 25 % du coût des travaux subventionnables, plafonnées à 6 860, 20 €.

DECIDE que la commission « Ravalement de façades » sera composée ainsi :

- le Maire ou son représentant
- 7 élus municipaux dont 4 pour la majorité et 1 pour chacune des tendances du conseil municipal,
- 1 représentant de l'association Epernay Patrimoine.

DESIGNE les membres du Conseil municipal siégeant dans cette instance :

- Christian DEMONGIN
- Jonathan RODRIGUES
- Jean-Michel LLORCA
- Edouard ABON
- Chantal CLÉMENT
- Jean-Paul ANGERS
- Marc LEFÈVRE

CHARGE le Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-303

5c-AMENAGEMENT URBAIN
REFORME DES RAVALEMENTS DE FAÇADES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R 421-2, R 421-17 et R 421-17-1,

Vu le décret n°2014-253 en date du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la Commune d'Epernay en date du 1^{er} août 2003,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 juin 2006 et mis en révision par délibération en date du 13 mai 2013,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 13 juin 2014,

Considérant que, depuis le 1^{er} avril 2014, les ravalements de façade sont dispensés de formalités, sauf dans les périmètres des ZPPAUP ainsi que dans une commune ou partie d'une commune où le Conseil Municipal a décidé, par délibération motivée, de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement,

Considérant le nuancier conseil communal, annexé au PLU, applicable l'ensemble du territoire d'Epernay,

Considérant l'intérêt de préserver une harmonie architecturale sur l'ensemble territoire d'Epernay,

Considérant ainsi la nécessité de soumettre les projets de ravalement de façade à déclaration préalable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de soumettre les ravalements de façade à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application des dispositions de l'article R 421-17-1 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-304

**6-APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

En conséquence, je sou mets à votre approbation le projet de règlement intérieur suivant :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} :- Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles propres de fonctionnement interne de l'assemblée délibérante dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CHAPITRE II

DES TRAVAUX PREPARATOIRES

Article 2 .- PERIODICITE DES SEANCES

Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Maire qui le préside. Toutes les réunions ont lieu à l'Hôtel de Ville.

Le Maire peut réunir le Conseil Municipal chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours lorsque la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres du Conseil Municipal en exercice.

En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département peut abréger ce délai.

Article 3 .- COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES

La création ou la dissolution de commissions municipales d'études ou de toute commission spécifique à laquelle sera soumise l'étude d'une question particulière est décidée par le Conseil Municipal.

Les membres des commissions sont élus par le Conseil Municipal, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, tout en veillant à ce que chaque tendance – quel que soit son nombre d'élus – soit représentée.

Après leur installation, les commissions se réunissent sur convocation du président ou, à défaut, sur celle du vice-président.

Les commissions peuvent inviter à leurs travaux, à titre consultatif, toute personne qualifiée ou expert susceptible d'apporter des éléments utiles et nécessaires à leur réflexion.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision propre. Elles ont pour mission d'étudier toutes questions d'intérêt municipal et de formuler des avis sur les affaires qui leur sont présentées. Elles ne peuvent en aucun cas empiéter ni sur le droit d'administration qui appartient au Maire, exécutif de la commune, ni sur le droit de délibération qui appartient au Conseil Municipal.

Article 4 .- CONVOCATIONS

La convocation est adressée, par le Maire, cinq jours francs avant la date de la réunion, par écrit, à chaque Conseiller Municipal, à son domicile, sauf s'il fait le choix d'une autre adresse.

Si un Conseiller le souhaite, la convocation peut être effectuée autrement que par courrier traditionnel et, notamment, par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de son choix.

La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. De plus, elle doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 5 .- ORDRE DU JOUR

Le Maire fixe l'ordre du jour.

Il a la possibilité de retirer, à tout moment, certaines affaires de l'ordre du jour.

De même en sa qualité de Président de séance, il peut, de façon exceptionnelle, soumettre au Conseil, en cours de séance une affaire non mentionnée à l'ordre du jour, à condition qu'il s'agisse d'un sujet d'importance mineure. Il peut également évoquer toute question sur les affaires de la commune sans qu'elles nécessitent de délibération.

Le Conseil Municipal ne peut discuter une question qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour annexé à la convocation, exception faite des questions orales définies à l'article 7.

Article 6 .- ACCES AUX PIECES SOUMISES A DELIBERATION

Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à la demande de tout Conseiller Municipal, être consulté à la mairie, durant le délai de convocation et y compris le jour de la tenue de la séance du Conseil Municipal, aux jours et heures d'ouverture. Les dossiers ne peuvent en aucun cas être emportés.

Ces documents sont également présents lors de la séance durant l'examen du dossier évoqué.

Article 7 .- QUESTIONS

7a : QUESTIONS ORALES

Les Conseillers Municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Ces questions orales pourront être posées à la fin de l'ordre du jour de chaque séance du Conseil Municipal.

Elles devront être déposées 3 jours francs avant la séance du Conseil Municipal, auprès du cabinet du Maire. Elles seront rédigées de la manière la plus claire et la plus succincte possible, dans les termes de l'exposé oral qui aura lieu en séance.

Si le délai de 3 jours francs n'est pas respecté, il sera répondu à la question lors de la séance suivante du Conseil Municipal.

Les questions orales ne donnent lieu ni à débat ni à délibération.

7b : QUESTIONS ECRITES

Les Conseillers Municipaux peuvent également adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale. Il leur sera alors répondu par écrit.

CHAPITRE III

FONCTIONNEMENT DES SEANCES

Article 8 .- PRESIDENCE

Le Maire, ou à défaut celui qui le remplace, préside le Conseil Municipal.

La séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Président de séance ouvre les séances, procède à l'appel des membres, constate le quorum, fait approuver les procès-verbaux des séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, accorde, le cas échéant, les suspensions de séance en fixant la durée et y met fin, met aux voix les propositions et les délibérations.

Il assure le maintien de l'ordre et a, seul, la police de l'assemblée. Le Maire peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

De même, il peut interdire l'accès de la salle à des perturbateurs qui auraient précédemment empêché le déroulement des séances.

En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

L'auditoire n'est pas admis à intervenir.

Il décompte les scrutins, en proclame les résultats et prononce la clôture générale.

Le Président de séance fait observer et respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que celles prévues au sein du présent règlement intérieur.

Article 9 .- SECRETARIAT DES SEANCES

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de ladite séance.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances, mais sans participation aux délibérations.

Article 10 .- PUBLICITE DES SEANCES

Les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Une portion de la salle des séances doit être destinée au public et être séparée de l'enceinte réservée aux membres du Conseil.

Le public ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans cette enceinte. Seuls les fonctionnaires municipaux et les personnes dûment autorisées par le Maire, y ont accès.

Article 11 .- PRESSE

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse. Les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Article 12 .- SEANCE A HUIS CLOS

Sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Article 13 .- QUORUM

Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance et durant toute la séance.

Dans le cas où des Conseillers se retirent en cours de séance, le quorum doit être vérifié avant la mise en délibéré des affaires suivantes.

Les pouvoirs donnés par les Conseillers absents à leurs collègues n'entrent pas dans le calcul du quorum.

En cas de suspension de séance, le quorum doit à nouveau être apprécié lors de la reprise des débats.

Si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut se tenir régulièrement. Le Président de séance procède alors à une nouvelle convocation des membres du Conseil Municipal dans les conditions de la convocation initiale. Le délai entre la première et la seconde convocation doit être de trois jours francs, au moins. Lors de cette nouvelle séance, le Conseil Municipal délibérera sur l'ensemble des affaires, quel que soit le nombre de membres présents.

Article 14 .- POUVOIRS

Un Conseiller Municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir, lequel est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les pouvoirs sont remis au Maire en début de séance.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION DES DEBATS ET LE VOTE DES DELIBERATIONS

Article 15 .- ROLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et les règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le Département.

Lorsque le Conseil Municipal, à ce régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner son avis, il peut être passé outre.

Il peut émettre des vœux sur des objets d'intérêt local.

Article 16 .- DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Maire appelle les affaires figurant à l'ordre du jour, en suivant le rang d'inscription. Toutefois, la présentation chronologique des dossiers inscrits à l'ordre du jour peut être modifiée en cours de séance.

Article 17 .- DEBATS ORDINAIRES

Le Président de séance donne la parole au Conseiller Municipal qui la demande après avoir déterminé l'ordre des interventions. Nul ne peut prendre la parole sans y avoir été invité par le Président.

Les interventions ne peuvent concerner que l'objet en cause.

Article 18 .- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Ce débat sera introduit par un rapport du Maire, portant sur l'investissement, la dette, ainsi que l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement. Il ne donne pas lieu au vote d'une délibération, mais il est enregistré sous la forme d'un procès-verbal dans le registre des délibérations.

Chaque groupe ou Conseiller Municipal pourra intervenir dans le débat lequel, au terme de la loi, ne vaudra pas obligation pour le Maire de modifier son propre budget.

Article 19 - MODALITES DE VOTE

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les abstentions et les refus de vote ne sont pas comptabilisés, ni les bulletins nuls en cas de scrutin secret.

Lorsqu'il y a égalité des voix, et sauf le cas de scrutin secret, la voix du Président de séance est prépondérante.

Toutefois, par dérogation, le compte administratif du Maire est arrêté "si aucune majorité de voix ne s'est dégagée contre l'adoption".

Le Conseil Municipal vote de l'une des 3 manières suivantes :

- au scrutin public par appel nominal
- au scrutin secret
- à main levée

Le vote a lieu au scrutin public, sur la demande du quart des membres présents ; le procès-verbal doit alors mentionner le nom des votants avec indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret, toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une représentation. Dans ces

derniers cas, si après deux tours de scrutin secret, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin dans lequel la majorité relative suffit. A égalité de voix dans le troisième tour, l'élection est acquise au plus âgé.

Le choix de l'assemblée peut porter, au troisième tour, non seulement sur les candidats qui ont obtenu des voix aux deux premiers tours, mais encore sur un candidat nouveau.

Toutefois, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Ordinairement, le Conseil Municipal vote à main levée.

Le vote à main levée est employé quand ni le vote au scrutin public, ni le vote au scrutin secret ne sont demandés par les Conseillers Municipaux, ou exigés par les textes. Dans ce cas, le Conseil Municipal décide de faire figurer au procès-verbal les décisions de vote nominatives.

Si une demande de scrutin public et une demande de scrutin secret sont régulièrement déposés en même temps, le scrutin secret prime.

CHAPITRE V

PROCES-VERBAUX ET COMPTES RENDUS

Article 20 .- REGISTRE DES DELIBERATIONS ET ENREGISTREMENT

Les séances du Conseil Municipal font l'objet d'un enregistrement sonore intégral qui tient lieu de procès-verbal. Une copie de cet enregistrement, sur CD est transmise aux Conseillers Municipaux avec la convocation à la séance suivante. Sur ce CD, sont également gravées toutes les délibérations qui ont été discutées telles qu'elles figurent dans le registre, conformément aux dispositions réglementaires.

Article 21 .- COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place, de prendre copie totale ou partielle des délibérations du Conseil Municipal, des budgets et comptes de la Commune et des arrêtés municipaux ainsi que des enregistrements des séances.

Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

La personne désireuse de se faire communiquer la copie des budgets ou des comptes de la commune peut l'obtenir, à ses frais, aussi bien du Maire que des services déconcentrés de l'Etat.

Les budgets de la commune restent déposés en mairie où ils sont mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Article 22 .- COMPTES RENDUS

Après chaque réunion du Conseil, le compte rendu de la séance est affiché, par extraits, dans la huitaine, dans les vitrines situées à l'entrée du parc de l'Hôtel de Ville à la grille, rue Jean Moët.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 23 .- GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers Municipaux peuvent se constituer en groupe selon leur affinité politique par déclaration adressée au Maire, signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres.

Chaque Conseiller peut adhérer à un groupe mais il ne pourra faire partie que d'un seul.

Tout groupe politique doit réunir au moins 2 Conseillers Municipaux.

Les modifications des groupes sont portées à la connaissance du Maire qui fait part de cette information au Conseil suivant.

Article 24 .- MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Conformément à l'article L 2121-27 du CGCT, les Conseillers Municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale disposent de locaux de travail.

Ces locaux sont équipés chacun d'un ordinateur avec connexion internet, d'une imprimante et d'une ligne téléphonique qui sont utilisés dans le cadre exclusif du travail du Conseil Municipal.

Ces locaux sont situés dans l'immeuble appartenant à la Ville 2, rue de Reims.

Article 25 .- EXPRESSION DES ELUS D'OPPOSITION

25a) JOURNAL MUNICIPAL

Afin de satisfaire aux dispositions L 2121-27-I du CGCT, chacun des groupes politiques composant l'Assemblée Municipale a la possibilité de s'exprimer librement, à chaque parution du journal municipal, dans la rubrique réservée à l'expression des groupes politiques du Conseil Municipal.

Cette expression démocratique sera limitée à un article de 1 500 signes (espaces compris), par groupe, qui devra être communiqué, au service Communication de la Ville, au plus tard le 16 de chaque mois pour le mois suivant. Sans réponse dans les 24h, la mention "*Texte non parvenu dans les délais impartis*" sera publié en lieu et place de la tribune.

La fréquence de parution sera conforme à celle de la périodicité du journal municipal.

Dans les mêmes conditions de délai, les Conseillers Municipaux d'opposition n'appartenant pas à un groupe bénéficient, à chaque parution, d'un article de 1 500 signes

(espaces compris) qu'ils peuvent utiliser à tour de rôle en commençant par le Conseiller le plus âgé jusqu'au Conseiller le plus jeune, selon un calendrier établi chaque année et modifié en cas d'évolution du nombre de Conseillers Municipaux d'opposition n'appartenant pas à un groupe.

Si le contenu entraîne un risque de trouble à l'ordre public, contient des propos injurieux ou diffamatoires, il pourra être demandé par écrit une rectification à l'auteur avant publication. Si l'auteur refuse de rectifier, il sera publié la mention "*Texte non conforme à la législation en vigueur*" à la place du texte transmis.

25b) SITE INTERNET

Les tribunes des différents groupes politiques seront également mises en ligne, après chaque parution du journal municipal, sur le site www.epernay.fr

Article 25 bis : EXPRESSION DES ELUS DE LA MAJORITE

La majorité bénéficie d'un droit d'expression selon les mêmes conditions que l'opposition.

Article 26 .- RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le dispositif des délibérations à caractère réglementaire est publié dans un recueil des actes administratifs, selon les dispositions des articles L2121-24 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce recueil est mis à la disposition du public, à la mairie, au moins une fois par trimestre. Le public doit en être informé dans les 24 heures par affichage officiel dans les lieux habituels.

Article 27 .- APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur est exécutoire dès son adoption par le Conseil Municipal, sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et son affichage.

Article 28 .- MODIFICATION DU REGLEMENT

Des modifications au présent règlement peuvent être proposées par le tiers au moins des membres du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 17 JUIN 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 3d, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANÇOIS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND à partir du rapport 3^e.

Etait absent et non représenté : M. MARC LEFEVRE.

Délibération n° 14-305

**7-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations du 14 avril 2014, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 17 avril 2014, de conclure un marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel dans les bâtiments de la Ville d'Epernay et du CCAS d'Epernay avec l'entreprise GAZ DE BORDEAUX, et ce, moyennant la somme de 334 584,04 € T.T.C.

2°) Le 30 avril 2014, de conclure un marché pour l'acquisition de papeterie, de petit matériel scolaire et de fournitures d'activités manuelles avec la société GBE MAJUSCULE, et ce, moyennant la somme de 65 000 € H.T. maximum.

3°) Le 30 avril 2014, de passer un avenant n° 2 au marché d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, de signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance et d'équipements de distribution d'électricité avec le groupement :

-INEO RESEAUX EST/D.R.T.P, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 42 310,80 €.T.T.C.

4°) Le 13 mai 2014, de confier à la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée (F.O.L.) un séjour d'été du secteur jeunesse, du 12 juillet au 19 juillet 2014, à la Roche-sur-Yon, pour un groupe de 7 jeunes âgés de 12 à 17 ans, et ce, moyennant la somme de 2 198,95 €.

5°) Le 13 mai 2014, de confier à la SARL Sewa Beats, l'organisation d'une animation de percussions pour 300 participants au théâtre d'Epernay, le 29 novembre 2014, et ce, moyennant la somme de 3 000 €.

6°) Le 14 mai 2014, de confier à la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée (F.O.L.) un séjour d'été dans le cadre de l'accueil de loisirs de mineurs, du 6 au 18 juillet 2014, à Agde « Les Montilles de Gaillardy », pour un groupe de 9 jeunes âgés de 8 à 12 ans, et ce, moyennant la somme de 7 920 €.

7°) Le 14 mai 2014, dans le cadre de l'accueil de loisirs du 7 juillet au 1^{er} août 2014, de confier à l'auto-entreprise « Magali MARTEAU », l'animation de l'atelier musical enfants, et ce, moyennant la somme de 675 €.

8°) Le 14 mai 2014, dans le cadre de la fête du quartier de Bernon, le 14 juin, de confier à :

-l'association « Artemuse », la gestion de la prestation d'animation de la soirée du 14 juin 2014, et ce, moyennant la somme de 3 808,76 €.

-l'association « LES FEUFOLLETS », la représentation d'un spectacle circassien et pyrotechnique, et ce, moyennant la somme de 550 € T.T.C.

9°) Le 15 mai 2014, de conclure un marché pour l'organisation d'une campagne de relations presse concernant les Habits de Lumière avec la société AD' MISSIONS, et ce, moyennant la somme de 17 880 € T.T.C. Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de la notification du marché. Il peut être reconduit par période d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

10°) Le 19 mai 2014, de supprimer :

-la régie de recettes pour la communication des documents administratifs ;

-la régie de recettes pour les droits de reproduction au service des archives et du patrimoine historique ;

-la régie de recettes pour les frais de reprographies des dossiers d'appel d'offres remis aux entreprises.

Celles-ci sont devenues sans objet compte tenu de la gratuité des prestations.

11°) Le 19 mai 2014, de supprimer :

-la régie de recettes pour les animations sportives ;

-la régie d'avances pour les séjours à Notre Dame de Bellecombe.

Celles-ci sont devenues sans objet car elles ne sont plus utilisées.

12°) Le 19 mai 2014, de conclure un marché pour la réalisation d'une mission de diagnostic technique du Palais des Fêtes avec l'entreprise BUREAU VERITAS, et ce, moyennant la somme de 18 960 €.

13°) Le 20 mai 2014, dans le cadre de la manifestation « Middelkerke à Epernay » de confier à l'association « Planet pas net » l'organisation d'un spectacle intitulé « Photoclic+ », place Hugues-Plomb, le 8 juin 2014 de 14 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 862 € T.T.C

14°) Le 20 mai 2014, d'organiser avec Marc BOEGNER une animation musicale de structures sonores « à toucher » à la médiathèque Daniel-Rondeau, le 18 juin 2014 de 15 H 00 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 350 €.T.T.C.

15°) Le 20 mai 2014, de confier à l'association « Moto Club d'Epernay », l'organisation du « Défil'mania » et du spectacle acrobatique de motos, le 12 juillet 2014, et ce, moyennant la somme de 7 000 €.

16°) Le 20 mai 2014, dans le cadre des activités de la Ferme de l'Hôpital, d'organiser une sortie familles à Center Parcs domaine de l'Ailette, le 2 août 2014, en collaboration avec la société PV-CP Distribution, Manager de Service, qui réservera 63 places au parc avec accès à l'Aquamondo, et ce, moyennant la somme de 1 291,50 €.

17°) Le 20 mai 2014, d'organiser avec l'association Oxal'Art le concert du groupe Grindi Manberg, à la médiathèque centre-ville, le 21 juin 2014 de 16 H 00 à 17 H 30, et ce, moyennant la somme de 200 € T.T.C.

18°) Le 20, 26 mai et 11 juin 2014, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » du 25 juin au 5 septembre 2014, de confier à :

-l'association « La Route de la Voix » l'organisation du concert « Apolonia » avec le groupe « Balkanes », le 24 juin 2014 à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 2 300 €.

-l'association « Nueva Onda Production » l'organisation du concert de Nina Attal, le 26 juin 2014 à 19 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 4 200 € T.T.C.

-l'association « Acte 2 » l'organisation d'un concert intitulé « Ritmistas dos pily » avec le groupe « Pilipily », le 3 juillet 2014 à 19 H 00 dans le jardin de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 2 410 €.

-l'association « La Station Service » l'organisation d'un concert avec le groupe « Santa Cruz », le 31 juillet 2014 à 19 H 00, place Bernard-Stasi, et ce, moyennant la somme de 2 637, 50 € T.T.C.

-la SARL « Undershow » l'organisation d'un concert avec l'orchestre « Ambre 9 », le 14 juillet 2014 de 20 H 00 à 00 H 30, dans l'avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 3 600 € T.T.C.

-l'association « Oleo Production » l'organisation d'un concert avec le groupe « Swing Home Trio », le 17 juillet 2014 à 19 H 00, place Bernard-Stasi, et ce, moyennant la somme de 700 € T.T.C.

-l'association « A cause des Tomates » l'organisation de 2 séances d'un spectacle musical pour enfants intitulé « Fabulettes en fer blanc », le 15 juillet 2014 à 14 H 30 et 16 H 00, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 1 206 €.

-l'association « Concours de Cordes » l'organisation d'un concert, le 22 juillet 2014 à 19 H 00, à l'Orangerie de la Maison Moët & Chandon, et ce, à titre gracieux.

-la SARL « Yotanka Productions » l'organisation d'un spectacle musical avec « Les Frères Casquette », le 24 juillet 2014 à 19 H 00, Parc Nelson Mandela, et ce, moyennant la somme de 2 310 € T.T.C.

-la société « Taklit Productions » l'organisation d'un concert avec l'orchestre « Ny Malagasy Orkestra » le 7 août 2014 à 19 H 00, place Roger-Salengro, et ce, moyennant la somme de 4 050 € T.T.C.

-« la compagnie du Tire-Laine » l'organisation d'un concert avec le groupe « Le Grand Bal » le 10 juillet 2014 à 18 H 30, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, et ce, moyennant la somme de 2 625 € T.T.C.

-l'association « ISON » l'organisation d'un concert avec le groupe « FAENZA », le 29 juillet 2014 à 19 H 00, au Palais des Fêtes, et ce, moyennant la somme de 2 135, 20 € T.T.C.

19°) Le 21 mai 2014, d'accepter les indemnités de :

-3 843 euros, suite à un vol par effraction aux serres municipales, le 20 octobre 2013.

-604,63 euros, correspondant à la remise en état d'un panneau indicateur sis Place Léon-Bourgeois, endommagé suite à un accident de la circulation en date du 20 mars 2014.

20°) Le 27 mai 2014, de conclure un marché pour la démolition du bâtiment B des anciens commerces du quartier Bernon avec la société CARDEM, et ce, moyennant la somme de 65 404, 80 € T.T.C.

21°) Le 28 mai 2014, dans le cadre des animations liées au passage du Tour de France de confier à :

-la compagnie « La Véloce », l'organisation d'un spectacle intitulé « Les Forçats de la route », au Théâtre Gabrielle-Dorziat, le 3 juillet 2014 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 3 350 € T.T.C.

-« La Compagnie de la Reine », l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Mariage Forcé », au Théâtre Gabriel-Dorziat, le 10 juillet 2014 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

22°) Le 28 mai 2014, de conclure un marché pour la réalisation de prestations de sécurité et de gardiennage avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : SARL ALLIANCE SECURITE PRIVEE « Sécurité, gardiennage et accueil/ information pour le Camping Municipal et les fêtes foraines », et ce, moyennant un montant maximum de 53 000 € H.T. par an.

-lot n° 2 : SARL L'AGENCE DE PROTECTION « Sécurité, gardiennage, filtrage et accueil / information pour les manifestations », et ce, moyennant un montant maximum de 15 000 € H.T. par an.

23°) Le 3 juin 2014, de modifier la régie de recettes pour la vente de services du Point Information Jeunesse, afin de créer deux sous-régies de recettes à la Ferme de l'Hôpital et à la Maison Pour Tous afin de pouvoir encaisser les passeports vacances sur deux sites différents.

24°) Le 3 juin 2014, de créer une sous-régie de recettes pour la vente de services au Point Information Jeunesse :

-à la Ferme de l'Hôpital ;

-à la Maison Pour Tous

25°) Le 3 juin 2014, de mettre gratuitement à la disposition de :

-Mme NIOGRET, directrice de l'école maternelle PRE AUX COUDES, la cour et toute l'école maternelle, le 14 juin 2014 de 9 H 00 à 11 H 00.

-l'association des Parents d'Elèves des écoles VIGNES BLANCHES et SAINTONGE, la cour n° 1 et les toilettes du bâtiment 1, ainsi que l'accès au courant électrique de l'Ecole élémentaire VIGNES BLANCHES, le 9 juin 2014 de 5 H 00 à 20 H 00.

-Mme BELLOIR, directrice de l'école maternelle LOUISE DE SAVOIE, la cour, les toilettes et la verrière de l'école, le 20 juin 2014, de 16 H 30 à 23 H 00.

-Mme LEROY, directrice de l'école maternelle JANCELINS, la cour, les classes et la salle de motricité de l'école, le 21 juin 2014 de 8 H 00 à 13 H 00.

26°) Le 3 juin 2014, dans le cadre de la manifestation « La Fête de la Bière » de mettre à la disposition de l'Association des Amis du Chalet de l'Arcanière, le véhicule immatriculé 832AKJ51 et une chambre froide de la Cuisine Centrale, du 6 juin à partir de midi au 10 juin 2014 à 6 H 00, et ce, à titre gracieux.

27°) Le 4 juin 2014, de modifier la régie d'avances pour les séjours à caractère périscolaire et extrascolaire car l'article spécifiant l'ouverture du compte de dépôt de fonds a été omis lors de la création de la régie d'avances, ainsi que la nécessité d'augmenter le montant de l'avance à consentir.

28°) Le 5 juin 2014, de passer un avenant n° 1 au lot n° 1 « Impression » du marché pour l'impression, la régie publicitaire et la distribution d'Epernay le Journal avec l'entreprise « Le Réveil de la Marne », et ce, moyennant une estimation de la dépense engagée au titre de cet avenant de 110 € H.T par mois, de septembre à décembre, soit 484 €. T.T.C.

29°) Le 5 juin 2014, de consentir à Mme GROS-BEGNIN une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 1, boulevard du Cubry, du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, et ce, moyennant la somme de 366,83 € par mois.

30°) Le 11 juin 2014, d'autoriser l'association « The Blue Cloud Brothers » à mettre en œuvre une balade à moto avec les usagers de la Ferme de l'Hôpital, à destination de Montmort, sur le site d'accrobranche, le 28 juin 2014 de 9 H 30 à 17 H 30, et ce, à titre gracieux.

31°) Le 13 juin 2014, de consentir à Mme HENRY une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type IV sis 8, bis rue de Verdun, du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, et ce, moyennant la somme de 391,21 € par mois.

32°) Le 15, 16, 21, 27 mai, 7, et 10 juin 2014 de mettre :

-des locaux associatifs 79, rue des Jancelins, à la disposition de :

-l'association « Comité de quartier La Cité », les lundi, mardi, et mercredi de 14 H 00 à 18 H 00 et le vendredi de 9 H 00 à 12 H 00, du 16 mai 2014 au 15 mai 2015, et ce, à titre gracieux. Cette convention sera renouvelée, par reconduction tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 15 mai 2017.

-d'un local 7 bis, rue Chocatelle, à la disposition de :

-l'association du quartier de La Rénovation Saint-Thibault, du 28 mai au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux. Cette convention se renouvellera tacitement par année civile, à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de trois fois, jusqu'au 31 décembre 2017.

-une salle à la Maison des Parents et de l'Enfant, à la disposition de :

-l'association Marnaise de Soutien à la Parentalité « Deux mains pour bébé », du 2 juin au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux. Cette convention se renouvellera tacitement par année civile, à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de trois fois, jusqu'au 31 décembre 2017.

-la grande salle du théâtre Gabrielle-Dorziat, à la disposition de :

-la Société Philharmonique de Champagne, le 25 mai 2014 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 867 €.

-l'association « Génération Dance », le 14 juin 2014, et ce, moyennant la somme de 867 €.

-l'association « L'Arabesque », le 28 juin 2014, et ce, moyennant la somme de 867 €.

-« l'Association Sportive et Artistique d'Epernay », le 21 et 22 juin 2014, et ce, moyennant la somme de 1 734 €.

-la salle Arts plastiques de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

-l'association « l'Atelier Indigo », du 15 juin 2014 au 14 juin 2015, et ce, moyennant la somme de 75 € par an. Cette convention pourra être renouvelée deux fois, dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 14 juin 2017.

-l'association « Groupe Créer », du 15 juin 2014 au 15 juin 2015, et ce, moyennant la somme de 75 € par an. Cette convention pourra être renouvelée deux fois, dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 14 juin 2017.

-l'association AXES, du 15 juin 2014 au 14 juin 2015, et ce, moyennant la somme de 75 € par an. Cette convention pourra être renouvelée deux fois, dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 14 juin 2017.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-la Confédération Nationale du Logement, le 24 juin 2014 de 18 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-L'Association Culturelle des Turcs d'Épernay, les 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2014 de 19 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'association JOBS' 51, le 18 juin 2014 de 8 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme LABRE, du 20 juin à 17 H 00 au 23 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme DELIERE, du 13 juin à 17 H 45 au 16 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme GISSELMANN, du 27 juin 2014 à 17 H 45 au 30 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'association ENTR'AIDE, du 20 juin à 18 H 00 au 23 juin 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Pôle Emploi, le 5 juin 2014 de 8 H 30 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Le Club de Prévention, le 4 juin 2014 de 13 H 30 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme PERCHAT, du 13 juin à 18 H 00 au 16 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-Mme LAUTOA, du 27 juin à 18 H 00 au 30 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-l'Association Philatélique Sparnacienne, du 10 octobre à 9 H 00 au 13 octobre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 331,50 €.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-M. BEHADI, du 20 juin à 17 H 00 au 23 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-l'association ESPACE YOGAS, du 30 mai à 17 H 00 au 2 juin 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. BILLETTE, du 6 juin à 17 H 00 au 9 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

33°) Les 21, 28 mai, 5, et 13, juin 2014, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 135 à 142, 199 à 200, 215 à 217, 228 à 232 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27 juin 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.